

Communiqué de presse

Le Conseil fédéral met en consultation les principes de la future politique climatique

Continuer avec le centime climatique

Berne, 05.12.08 – routesuisse – Fédération routière suisse FRS a pris acte de la procédure de consultation que le Conseil fédéral a ouverte concernant la révision de la loi sur le CO₂. Elle rejette l'extension de la taxe CO₂ sur les carburants et les combustibles prévue dans les deux variantes. routesuisse tient à rappeler que c'est grâce aux mesures facultatives essentiellement que la Suisse atteindra jusqu'en 2012 les objectifs de réduction selon le protocole de Kyoto et la loi actuelle sur le CO₂. Le centime climatique volontaire de l'économie constitue à cet effet le modèle le plus efficace et peut parfaitement être étendu à l'avenir.

Parmi les deux versions mises en discussion par le Conseil fédéral, soit les «objectifs climatiques contraignants» et les «étapes contraignantes en vue de la neutralité climatique», routesuisse préfère incontestablement la seconde. Une «Suisse climatiquement neutre», en vertu du concept selon lequel tous les producteurs suisses de gaz à effet de serre s'engagent à prendre des mesures de compensation équivalentes à l'étranger, semble effectivement une option valable pour la politique climatique helvétique.

Cependant, la Fédération routière suisse rejette l'extension de la taxe CO₂ sur les carburants et les combustibles aussi bien dans la variante 1 que dans la variante 2, la seconde dans le cadre d'une dite taxe de garantie. La taxe CO₂ sur les carburants n'est pas un instrument adéquat pour la politique climatique, parce que les prestations de transport réalisées par le trafic motorisé individuel ne peuvent pas être produites dans une mesure suffisante par d'autres modes de transport faute d'offres équivalentes.

Au lieu d'introduire une taxe CO₂ sur les carburants, il est infiniment plus utile de maintenir le centime climatique sur l'essence et le diesel, système facultatif mis en place par l'économie et qui a largement fait ses preuves. Cet instrument peut être étendu si nécessaire. Le succès du centime climatique est désormais établi. Il permet notamment à la Suisse d'atteindre les objectifs de réduction pour le dioxyde de carbone (CO₂) fixés dans le protocole de Kyoto et dans la loi actuelle sur le CO₂. Mesure efficace et ciblée, le centime climatique doit donc également jouer un rôle déterminant dans la loi révisée sur le CO₂. La légitimité de la Fondation Centime Climatique devra donc y être ancrée.

routesuisse soutient en principe les efforts visant à poursuivre la réduction des gaz à effet de serre après l'échéance du protocole de Kyoto de la Convention de l'ONU. La future politique climatique de la Suisse doit cependant, d'une part, être harmonisée avec celle de l'Union européenne (UE) et, d'autre part, éviter d'imposer des sacrifices massifs à la population et des restrictions nuisibles à l'économie.

routesuisse – Fédération routière suisse FRS (anciennement Fédération routière suisse FRS – Schweizerischer Strassenverkehrsverband FRS) est l'organisation faîtière de la branche automobile et du trafic routier suisses. routesuisse réunit 35 associations de la branche automobile et routière ainsi que de nombreuses organisations d'usagers de la route et de moniteurs de conduite. Ses principales organisations de soutien sont le TCS (Touring Club Suisse); auto-suisse (Association des importateurs suisses d'automobiles); l'UPSA, l'Union professionnelle suisse de l'automobile; ACS (Automobile Club de Suisse) et l'ASTAG (Association suisse des transports routiers).